

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**VALABLE 5 ANS à compter du 23 Juin 2016****N° P158533 - DE/1**

et annexe de 3 pages

**Matériau présenté par :** ACRYSTAL Sarl  
29A rue du Maréchal Leclerc  
67460 SOUFFELWEYERSHEIM  
FRANCE

**Marque commerciale :** ACRYSTAL PRIMA

**Description sommaire :**  
**Composition globale :** Matériau non ignifugé composé d'un panneau composite à base de sulfate de calcium et de polymères acryliques renforcé de 2 couches de fibre de verre de 200g/m<sup>2</sup> espacées de 1 à 2 mm au centre du panneau.

**Application :** Eléments techniques ou décoratifs

**Masse volumique :** (1700 ± 3%) kg/m<sup>3</sup>

**Epaisseur :** (6 ± 1) mm

**Coloris :** Blanc crème

**Rapport d'essais :** N° P158533 - DE/1 du 23 Juin 2016

**Nature des essais :** Essai par rayonnement NF P 92-501 (décembre 1995)  
Détermination du classement NF P 92-507 (février 2004)

**Classement :****M1****VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE****Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITÉE A PRIORI**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P158533 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 23 Juin 2016

**La Responsable du Pôle Energie,  
Environnement et Combustion****Noëlle PEDESPAN**

Annexe page 1

## RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 23 Juin 2016

N° P158533 - DE/1

### 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

### 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : ACRYSTAL Sarl

Date et référence de la commande : Bon pour accord du 17/06/2016 sur devis n° 2016/11102

Producteur : ACRYSTAL Sarl

Marque commerciale et référence : ACRYSTAL PRIMA

Composition globale : Matériau non ignifugé composé d'un panneau composite à base de sulfate de calcium et de polymères acryliques renforcé de 2 couches de fibre de verre de 200g/m<sup>2</sup> espacées de 1 à 2 mm au centre du panneau.

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse volumique : (1700 ± 3%) kg/m<sup>3</sup>

Epaisseur : (6 ± 1) mm

Coloris : Blanc crème

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse volumique : (1774 ± 10%) kg/m<sup>3</sup>

Epaisseur : (6 ± 10%) mm

Coloris : Blanc crème

Annexe page 2

**3. MODALITES DES ESSAIS**

Date de réception des éprouvettes : 20/06/2016

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)$  °C et  $(50 \pm 5)$  % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 23/06/2016

**4. RESULTATS**

**4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT**

	Eprouvette 1 Face lisse	Eprouvette 2 Face brute	Eprouvette 3 Face lisse	Eprouvette 4 Face brute	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	225	300	262	342	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	–	720	–	771	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	30	81	15	81	
Somme des durées de combustion effective ΣΔT	136	303	72	420	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \sum H}{n \sqrt{\sum \Delta T}}$	1.1	1.6	0.7	1.2	1.2
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

**5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

Aucune observation particulière.

**6. CONCLUSION ET CLASSEMENT**

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

**M1**

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE**

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

**7. DURABILITE DU CLASSEMENT**

NON LIMITÉE A PRIORI

Trappes, le 23 Juin 2016



**La Responsable du Pôle Energie,  
Environnement et Combustion**

**Noëlle PEDESPAN**

**Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.**